

252^E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION**RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

Adjudication du contrat pour des travaux de réfection de la maçonnerie et de la toiture de la bibliothèque au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption :

Lors de l'assemblée du conseil d'administration qui s'est tenue le 11 juin 2019, les membres ont adopté une résolution portant le numéro CARL-190611-21 à l'effet de déléguer au comité exécutif la responsabilité d'octroyer le contrat des travaux de réfection de la maçonnerie et de la toiture de la bibliothèque au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption afin de permettre la réalisation de ces travaux dans les plus brefs délais.

Des analyses de revêtement extérieur et de la toiture afin de découvrir la provenance de l'infiltration d'eau ont été réalisées au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption. À la suite des résultats d'analyse, un projet d'appel d'offres a été préparé afin de réaliser des travaux de réfection de la maçonnerie et de la toiture de la bibliothèque et a été publié le 10 juin 2019.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 28 juin 2019 et six soumissions ont été déposées dans les délais impartis.

La direction des ressources matérielles, suite à l'analyse des conditions d'admissibilité et de conformité des soumissions, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Maçonnerie Rainville et frère inc. ».

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour des travaux de réfection de la maçonnerie et de la toiture de la bibliothèque au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption et la nécessité d'entamer rapidement ces travaux;

Attendu 6 soumissions déposées dans les délais prescrits et l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;

Attendu la délégation de la responsabilité d'octroyer le contrat au comité exécutif par la résolution CARL-190611-21;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

CERL-190628-01 *« Il est résolu d'octroyer le contrat pour des travaux de réfection de la maçonnerie et de la toiture de la bibliothèque au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption à la firme « Maçonnerie Rainville et frère inc. », pour un montant de 196 800 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 28 juin 2019. »*

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

* Le registre des procès-verbaux du comité exécutif porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames Hélène Bailleu
 Sonia De Benedictis
 Nancy Lapointe
 Diane Raymond

Messieurs Marcel Côté
 Yves Mc Nicoll
 Benoît Valiquette

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée